

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	25

DELIBERATION n°2017/38

L'An deux mille dix-sept et le mardi 18 avril à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 11 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes BERGES, CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présent suppléant : M. CASAU

Mme COUROUAU donne procuration à M. BARRABOURG
M. COURTIE donne procuration à M. SANZ

Secrétaire de séance : M. LABOURDETTE

OBJET : AFFAIRES GENERALES - RENOUELEMENT DU POSTE DE VICE-PRESIDENT A LA CULTURE

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

La démission en date du 30 mars 2017, de M. BOUTONNET Jacques, du conseil municipal de la commune de Laruns, entraîne automatiquement démission de ses fonctions de délégué communautaire. Conformément à l'article L.273-10 du Code électoral, il est remplacé par M. François DUCHATEAU, conseiller municipal de la commune de Laruns. Donc ce dernier est installé dans ses fonctions de délégué communautaire au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Conséquemment, le poste du 6^{ème} **Vice-président en charge de la Culture et du Patrimoine** est vacant.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

(7 ABSTENTIONS : M. COURTIE, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, ALBIRA, SANZ et MME TOUTU)

PROCEDE à l'élection d'un nouveau Vice-président **en charge de la Culture et du Patrimoine** conformément au Code Général des Collectivités Territoriale (articles 5211-2 et L5211-10 du CGCT).

-> **Election du 6^{ème} vice-président en charge de la Culture et du Patrimoine, 1^{er} tour de scrutin:**

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

CANDIDAT(S) : Mme BERGES Isabelle

Monsieur le Président propose de passer à l'élection à bulletin secret ou à main levée. Elle se fait à main levée.

Nombre de suffrages exprimés : 25
Majorité absolue : 13
Mme BERGES Isabelle a obtenu 25 voix.

Mme BERGES Isabelle ayant obtenu la majorité absolue, est élue 6^{ème} **Vice-présidente de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.**



Le Président,
Jean-Paul CASAUBON